



DECLARATION SNUipp-FSU 27 CAPD DU 4 Février 2016

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui se tient la CAPD concernant la vérification des barèmes pour les permutations informatisées.

Ce moment, ô combien important voire décisif pour de nombreux collègues, se soldera par de nombreuses déceptions. Nous le savons tous, de nombreux collègues se trouveront encore dans des situations difficiles et même souvent catastrophiques au niveau personnel, professionnel et/ou financier.

Les chances de voir sa mutation acceptées sont faibles voir inexistantes dans certaines situations.

En quelques chiffres pour illustrer notre propos : nous sommes passés d'un taux de satisfaction de 61 à 39,6 en 10 ans pour les mutations pour rapprochement de conjoint et de 42,7 à 21,7 pour l'ensemble des demandes.

Il est temps que de vraies discussions soient engagées au niveau national sur cette question du mouvement interdépartemental afin que les PE retrouvent, comme tout fonctionnaire, le droit à muter.

Concernant les INEAT - EXEAT, ils ne permettent de faire avancer que très peu de situations et au-delà de cela ils ne sont ni plus ni moins que des permutations informatisées bis ; reprenant les mêmes critères. Sans rapprochement de conjoint ou bonification handicap, aucune perspective n'est possible pour les collègues.

Nous reformulons donc de façon officielle en CAPD, notre proposition faite en groupe de travail INEAT-EXEAT. Suite au constat sans appel de l'impossibilité de muter sans rapprochement de conjoint, nous demandons que deux listes distinctes soient établies :

- l'une pour les collègues bénéficiant d'un rapprochement de conjoint qui ont déjà des possibilités de mutation lors des permutations informatisées.
- l'autre pour les collègues ne bénéficiant pas de rapprochement de conjoint,

n'ayant aucun espoir lors des permutations informatisées.

Le barème restant le critère de classement au sein de chaque liste.

Par cette proposition, nous montrons notre volonté de ne pas en rester à un simple constat dont beaucoup de collègues sont les victimes. La solution de fond passe par une vraie volonté politique du ministère de ne pas laisser le sujet en l'état.

La question des mutations n'est malheureusement pas la seule où tardent à se faire sentir les changements.

Un rapport parlementaire annuel de suivi de la loi de refondation de l'école vient d'alerter sur le manque de traductions concrètes en faveur de l'école. Selon ses rapporteurs, la priorité au primaire a été diluée par la réforme des rythmes et par des créations de postes en grande partie absorbée par une forte hausse démographique non anticipée.

Après trois rentrées scolaires où la priorité au primaire ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions d'enseignement, bien au contraire, la création de 3 911 postes dans le 1^{er} degré à la rentrée 2016 ne sera pas suffisante pour mener à bien tous les chantiers en cours. Rappelons que c'est une programmation de 20 250 moyens d'enseignement supplémentaires pour le 1^{er} degré qui est inscrite dans la loi de Refondation. A un an de la fin du quinquennat, un peu moins de 13 000 postes auront été créés... c'est dire si nous sommes encore loin des engagements promis !

En ce qui concerne la dotation académique, si le SNUipp/FSU 27 note positivement la dotation de 22 postes, il ne peut que constater qu'elle reste largement insuffisante pour combler les manques de notre département en matière de réduction des effectifs par classe et d'ouvertures partout où le besoin s'en fait sentir, de reconstitution et de création de RASED complets avec la maximum de départ en formation, d'augmentation du nombre de remplaçants... sans compter l'amplification des dispositifs moins de 3 ans et PDMQDC. A propos des RASED, le SNUipp-FSU 27 demande, puisque c'est à l'ordre du jour de cette CAPD, que les 4 candidatures pour le stage DEPS soient retenues.

Puisque nous parlons des effectifs par classe, il n'est pas inutile de rappeler que selon l'OCDE, la France est mal placée dans ce domaine dans le primaire. De plus, les enseignants français du premier degré sont aussi ceux qui travaillent le

plus. Et pourtant, ils sont parmi les plus mal payés.

Comment s'étonner alors qu'enseigner en France ne fasse plus rêver?

Aujourd'hui, moins de 4 % des jeunes de 15 ans se disent attirés par ce métier. Sans compter la corrélation entre réussite scolaire et importance du salaire. C'est pour cette raison qu'un enseignant du 1^{er} degré sur 3 était en grève ce 26 janvier.

Mais ce que demandent surtout aujourd'hui les PE c'est de la reconnaissance. Financière, on vient de le voir, mais aussi en termes de temps, de confiance et de moyens. Cela doit se traduire par :

- Une formation continue inscrite sur le temps de classe,
- des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe, pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux enfants en difficulté,
- la mise à notre libre disposition des 108h et l'arrêt des APC.

Depuis septembre 2015, le SNUipp/FSU 27 a lancé une consigne syndicale de réappropriation des 108h et notamment des 36h d'APC.

Du temps, les directeurs en demandent, tant leurs charges de travail s'accroissent d'année en année. Et ce n'est pas la nouvelle circulaire qui va simplifier leurs tâches administratives. Celle-ci les oblige, chaque mois, à renvoyer à la DAPAEC, une attestation de service fait qui concerne les personnels CUI. Dans la foulée un second envoi leur demande de recenser les grévistes AESH. Ces demandes font jouer un rôle aux directeurs d'écoles qui n'est en rien de leur compétence ni de leur responsabilité. En outre, du point de vue humain, imaginez l'embarras dans lequel va se retrouver le directeur qui aurait omis de remplir le formulaire face à une personne au statut déjà précaire, qu'il côtoie tous les jours dans son travail et qui sera privé de son salaire !

Ce sont les raisons pour lesquelles, le SNUipp/FSU 27 demande expressément de revenir sur ces consignes inappropriées et c'est en ce sens qu'il s'est adressé au DASEN de Seine-Maritime.